



RENFORCER VOTRE IMMUNITÉ (le « Concours »)

RÈGLES ET RÈGLEMENTS OFFICIELS DU CONCOURS (« Règles et Règlements »)

FRANCHISE MTY INC. (« Jus Jugo Juice »)

1. Période du Concours :

Le Concours débute à 0h 1s heure de l'Est le 6 janvier 2025 et se termine à 23h59 min 59s heure de L'Est, le 31 janvier 2025 (la « **Période du Concours** »).

2. Admissibilité :

Pour participer au Concours et être admissible de gagner, une personne doit résider au Canada et avoir atteint l'âge de la majorité dans la province ou le territoire de résidence. Malgré ce qui précède, les employés, les dirigeants, les actionnaires, les administrateurs, les représentants, les mandataires et les agents (y compris les membres de leur famille immédiate et les membres du même foyer) de Jus Jugo Juice et ceux de ses sociétés affiliées, filiales, fournisseurs, distributeurs et prestataires de services et agences de publicité et de promotion (collectivement, les « **Parties affiliées** ») ne peuvent pas participer au Concours.

En participant au Concours, chaque participant accepte d'être lié par les présentes Règles et Règlements. Les participants acceptent également de respecter et d'être liés par toutes les décisions de Jus Jugo Juice concernant le Concours, lesquelles sont définitives, exécutoires et sans droit d'appel.

3. Comment participer :

Aucun achat n'est nécessaire pour s'inscrire au Concours ou le gagner.

Les personnes peuvent participer au Concours en se rendant sur la page du Concours au <https://jugojuice.com/fr/detox-challenge/>, et en entrant simplement leur nom & adresse courriel et en confirmant leur accord avec ces Règles et Règlements.

Une fois soumis, un formulaire d'inscription ne peut être supprimé, annulé ou modifié. Toute inscription qui est incomplète, perdue, en violation des Règles et Règlements, ou reçue après l'expiration de la Période du Concours sera automatiquement rejetée.

Pour pouvoir participer au tirage au sort du Prix, les participants doivent ouvrir chacun des courriels hebdomadaires du Concours – RENFORCER VOTRE IMMUNITÉ pendant la Période du Concours.

Limite d'un (1) formulaire par personne, par adresse électronique, par foyer. Toute soumission excédentaire sera invalidée aux fins du tirage au sort.

Toute personne s'inscrivant à ce Concours ou essayant de le faire par des moyens qui seraient injustes envers les autres participants, contraire aux Règles et Règlements ou illégaux sera automatiquement disqualifiée et pourra faire l'objet de poursuites.

4. Chances de gagner :

Un tirage au sort sera effectué pour sélectionner un (1) gagnant parmi toutes les inscriptions admissibles reçues pendant la période du concours. Toutes les inscriptions éligibles auront les mêmes chances de gagner.

5. Prix :

Un (1) seul prix sera décerné au gagnant; il consiste en une (1) carte-cadeau électronique d'une valeur de Deux Mille Dollars (2000.00\$ CAD) (le « **Prix** »). La carte-cadeau électronique peut être utilisée pour acheter n'importe quel jus dans l'établissement Jus Jugo Juice choisi par le gagnant.

Le Prix doit être accepté tel quel et ne peut être substitué, transféré ou échangé contre l'argent ou autrement. Jus Jugo Juice ne remplacera aucun Prix perdu ou volé. Le gagnant est responsable de tous les coûts et dépenses engendrés par le Prix, y compris, les dépenses personnelles et les taxes.

En aucun cas, Jus Jugo Juice ne sera tenu d'attribuer plus de prix que ce qui est indiqué dans les Règles et Règlements ou d'attribuer des prix autrement que conformément aux Règles et Règlements.

Sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux au Québec (la « **RACJ** ») le cas échéant, Jus Jugo Juice se réserve le droit de substituer le Prix par un autre de valeur égale ou supérieure advenant le cas où le Prix n'est pas disponible pour une raison quelconque.

6. Tirage et remise du Prix :

Le tirage au sort aura lieu le 15 février 2025 (la « **Date du tirage** ») à 11h00, heure de l'Est parmi toutes les inscriptions reçues pendant la Période du Concours aux bureaux de Jus Jugo Juice situés au 8210 Route Transcanada, Saint-Laurent, Québec H4S 1M5. Le gagnant du Concours sera contacté par courriel dans les quarante-huit (48) heures suivant la Date du tirage.

Si un participant sélectionné ne peut pas être contacté dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la Date de tirage, ou si la notification est retournée comme n'étant pas livrable, il sera disqualifié sans compensation et le Prix sera attribué à un autre participant lors d'un second tirage au sort le sixième (6ièm) jour ouvrable suivant la Date du tirage.

Le Prix sera livré au gagnant par courriel dans un délai de deux (2) semaines après que le participant sélectionné aura rempli toutes les Conditions de réclamation du Prix.

Jus Jugo Juice n'est pas responsable de toute modification effectuée par un participant à ses coordonnées. De plus, un courriel avec la mention « non délivrable » entraînera la disqualification du participant.

Si aucun participant n'est déclaré gagnant dans les trente (30) jours suivant la Date du tirage, le Prix sera annulé.

7. Conditions de réclamation du Prix :

Pour être déclaré gagnant et recevoir le Prix, le participant sélectionné doit remplir les conditions suivantes (collectivement, les « **Conditions de réclamation du Prix** ») :

- a) réclamer le Prix dans le délai prescrit;
- b) répondre aux critères d'admissibilité et se conformer autrement aux Règles et Règlements;
- c) répondre correctement, sans aide, à une question d'habilité mathématique dans un délai limité;
- d) remplir le formulaire déclaration et d'exonération de responsabilité transmis par Jus Jugo Juice et le retourner aux bureaux de Jus Jugo Juice dans les trois (3) jours suivant la réception (ou par courriel suivant la demande de Jus Jugo Juice); et
- e) Fournir une pièce d'identité avec photo, sur demande et en temps opportun.

Tout participant sélectionné qui ne respecte pas les Conditions de réclamation du Prix sera automatiquement disqualifié et un nouveau participant sera sélectionné.

Le refus d'un participant sélectionné d'accepter le Prix selon les Règles et Règlements du Concours libère Jus Jugo Juice de toute obligation relative à l'attribution du Prix envers ce participant.

8. Communications :

En fournissant ses informations de la façon indiquée aux présents, chaque participant accepte de recevoir des messages électroniques commerciaux (MEC) de la part de Jus Jugo Juice. Les participants auront la possibilité de se désabonner de ces messages en répondant « STOP » à tout moment ou en cliquant sur le lien de désabonnement dans l'un des messages de Jus Jugo Juice.

9. Renseignements personnels :

En participant au Concours, les participants consentent à la cueillette, l'utilisation et la divulgation de leurs renseignements personnels par Jus Jugo Juice et/ou ses agents autorisés dans le but d'administrer le Concours et d'attribuer des prix, et ce, conformément aux lois applicables. Les renseignements personnels peuvent être utilisés par ou partagés entre Jus Jugo Juice et ses filiales ou affiliées, ou partagés par Jus Jugo Juice avec des tiers conformément à notre politique de confidentialité disponible sur [Politique de confidentialité | MTY Group](#)

En acceptant un prix, tout gagnant autorise Jus Jugo Juice du Concours et ses représentants à utiliser, si requis, ses nom, adresse (ville, province), voix, déclarations, photographie, image et autres représentations et enregistrements, à des fins publicitaires, et ce, dans tous médias, incluant mais sans s'y limiter l'Internet, et ce, sans autre préavis et sans aucune forme de rémunération. Tout participant peut être requis de signer une confirmation à cet effet

10. Tiers :

Ce concours n'est pas parrainé, approuvé ou géré par ou associé à Facebook, Instagram, X (anciennement Twitter) ou tout autre site web appartenant à un tiers (collectivement, les « Tiers »). En participant au Concours, tous les participants dégagent les Tiers de tout dommage, préjudice,

dépense, perte, frais et coût subis par les participants et découlant de (ou liée à) leur participation au Concours.

11. Libération :

Le participant reconnaît et accepte que Jus Jugo Juice, les Parties affiliées et les Tiers (les « **Bénéficiaires** ») ne font aucune représentation ou garantie d'aucune sorte à l'égard du Prix.

En participant au Concours, les participants libèrent et dégagent les Bénéficiaires de toute responsabilité quant aux dommages, préjudices, dépenses, pertes, frais et coûts subis par les participants et découlant, directement ou indirectement, en tout ou en partie:

- a) de leur participation au Concours;
- b) de l'acceptation, la non-acceptation, la possession, l'utilisation, la non-utilisation ou la mauvaise utilisation du Prix;
- c) de la collecte, de l'utilisation et de la divulgation de leurs renseignements personnels;
- d) des retards de livraison, des courriers perdus ou des envois non-distribuable;
- e) des dommages causés à des personnes ou à des biens; et
- f) des inscriptions tardives, mal acheminées, perdues, illisibles ou incomplètes.

12. Limites de responsabilité :

Sans restreindre la généralité de la libération ci-dessus, les Bénéficiaires se dégagent de toute responsabilité relativement à (i) toute erreur typographique (ou autre) contenue dans l'offre ou les documents liés à l'administration du Concours, y compris, sans s'y limiter, les erreurs contenues dans la publicité, les Règles et Règlements, l'annonce du gagnant, l'attribution du prix ou au mauvais fonctionnement, problèmes ou difficultés techniques éprouvés avec les réseaux, les lignes téléphoniques, les systèmes de messagerie SMS, de toute composante informatique, de tout logiciel ou de toute ligne de communication, relativement à la perte ou à l'absence de communication réseau ou relativement à toute transmission défectueuse, incomplète, incompréhensible ou effacée par tout ordinateur, serveurs ou fournisseur de service ou tout logiciel, virus, bogue informatique, défaillance d'ordinateurs personnels ou configuration de logiciels et de matériel, ou de tentative échouée de transmission de tout courriel ou autre communication à Jus Jugo Juice ou à un participant pour une raison quelconque, y compris l'encombrement de tout réseau ou la défaillance de tout site qui peut limiter la possibilité pour toute personne de participer au Concours; (ii) toute inscription en retard, perdues, volées, retardées, non reçues, endommagées, mal acheminées, incomplètes ou inexacts; (iii) tout défaut de recevoir des inscriptions en raison de problèmes de transmission ou de défaillances techniques de toute nature, y compris, sans s'y limiter, le mauvais fonctionnement de tout réseau, serveurs, fournisseurs d'accès, matériel ou logiciel, que ce soit attribuable à l'expéditeur ou au destinataire pouvant limiter pour toute personne la possibilité de participer au Concours ou l'en empêcher; (iv) tout dommage pouvant être causé, directement ou indirectement, en tout ou en partie, notamment au système ou appareil du participant ou d'une autre personne, par le téléchargement de toute page Internet ou de tout logiciel ou autre et par la transmission de toute information visant le Concours.

13. Modification et résiliation :

Sous réserve de l'approbation de la RACJ, si applicable, Jus Jugo Juice se réserve, à sa seule discrétion, le droit de modifier, d'annuler ou de suspendre le Concours advenant la survenance d'un événement indépendant de sa volonté de nature à compromettre la sécurité ou le bon déroulement du Concours. Jus Jugo Juice, avec le consentement de la RACJ, si applicable, se réserve le droit d'annuler, de modifier ou de suspendre le Concours ou de modifier ces Règles et Règlements de quelque manière que ce soit sans préavis advenant un accident, une erreur d'impression, une erreur administrative ou tout autre type d'erreur ou pour tout autre motif quelconque. Sans limiter la généralité de ce qui précède, Jus Jugo Juice se réserve le droit, à son entière discrétion, d'administrer une autre question d'habilité comme elle le juge approprié et/ou afin de se conformer à la loi applicable.

14. Identification du participant :

Aux fins des présentes Règles et Règlement, le participant est la personne dont le nom paraît sur le formulaire d'inscription et c'est à cette personne que le prix sera remis si elle est sélectionnée et déclarée gagnante. Si un différend survient relativement à l'identification de l'auteur d'un formulaire d'inscription, ce dernier sera considéré avoir été envoyé par le titulaire de compte autorisé associé à l'adresse courriel fournie au moment de la participation. On entend par « titulaire de compte autorisé » la personne physique à qui est attribuée une adresse courriel par un fournisseur d'accès internet ou de services en ligne, ou une autre entreprise attribuant les adresses courriels pour le domaine associé à l'adresse courriel soumise.

15. Résidents de la province de Québec :

Tout litige concernant la conduite ou l'organisation d'un concours publicitaire peut être soumis à la RACJ pour une décision. Tout litige concernant l'attribution du Prix pourra être soumis à la RACJ uniquement aux fins d'aider les parties à parvenir à un règlement.

16. Divers :

Si une section des Règles et Règlements est déclarée invalide ou inapplicable par un tribunal compétent, cette section sera considérée comme invalide; toutes les sections non affectées resteront en vigueur.

17. Règlement du Concours en français et en anglais :

Dans l'éventualité d'un conflit entre les termes des Règles et Règlements du Concours en français et les termes des Règles et Règlements du Concours en anglais, les termes du règlement du Concours en français prévaudront.

18. Loi applicable :

Le Concours est régi par les lois de la province de Québec et les lois fédérales applicables du Canada. En participant au concours, les participants acceptent sans condition les Règles et Règlements du Concours et les décisions de Jus Jugo Juice, qui sont finales et contraignantes sur toutes les questions liées au Concours. Chaque participant convient, dans la mesure permise par la loi, que toute procédure judiciaire découlant du Concours doit se dérouler devant une cour provinciale du Québec et y consent expressément. Le Concours est nul là où la loi l'interdit.